

CONFÉRENCES DES FINANCEURS : VERS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE DE PRÉVENTION

Alors que la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement achève son parcours parlementaire, la conférence des financeurs, une de ses mesures phares, est déjà en cours de préfiguration. Cette dynamique territoriale commune de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, alliant gouvernance partagée et coordination des moyens entre financeurs, doit favoriser l'accès de tous aux actions de prévention, aux aides techniques et à l'adaptation des logements. Depuis le mois de juin 2015, les acteurs de 26 territoires préparent le déploiement de ces conférences, avec l'appui de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

“Quand 31 % de la population de votre territoire a 60 ans et plus, il est impossible de ne pas raisonner en terme de prévention de la perte d'autonomie. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu financier, mais aussi de pouvoir accompagner l'ensemble de nos concitoyens pour qu'ils avancent en âge en bonne santé le plus longtemps possible”, explique Françoise Monier, vice-présidente du département des Alpes-Maritimes.

Le défi est de taille. Aujourd'hui au nombre de 15 millions, les personnes âgées de 60 ans et plus seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Cette transition démographique de la population française constitue un véritable défi pour de nombreux acteurs impliqués dans la prévention de la perte d'autonomie et notamment les départements. La nouvelle loi en préparation ne s'y est pas trompée, en faisant de cet enjeu une de ses priorités. Certes, de nombreux dispositifs existent déjà, qu'ils soient portés par les départements, les caisses de retraite du régime général ou complémentaire, les mutuelles, l'État, “mais chacun le fait les uns à côté des autres, pour ses ayants droits,



ce qui laisse nombre de personnes sans aide et génère une complexité décourageante”, regrette Françoise Monier. “La conférence des financeurs est l'occasion de co-construire cette politique de prévention, de réfléchir à sa cohérence, de définir des priorités”.

Une impulsion nationale

Pour concrétiser ces ambitions, les Alpes-Maritimes, comme 25 autres départements, pour beaucoup déjà engagés dans une réflexion identique, ont répondu à l'appel à préfiguration, ont répondu à l'appel à préfiguration, copiloté par la CNSA et la DGCS.

Si cette préfiguration des conférences des financeurs est l'opportunité pour les territoires départementaux d'anticiper la mise en œuvre de la loi, elle facilite également pour la DGCS la préparation des décrets d'application du texte législatif, pour la CNSA, la co-construction, avec l'ensemble des acteurs concernés, d'une méthodologie d'accompagnement tenant compte des difficultés et interrogations remontées par le terrain. Ainsi, au cours des quatre derniers mois, les réunions de groupes de travail nationaux se sont enchaînées pour tenir l'échéance du 1^{er} →

→ janvier 2016, à raison de trois sessions par thématiques retenues : programme/diagnostic, aides techniques et adaptation de l'habitat, gouvernance, stratégie de pilotage. Autant d'occasions de s'interroger sur la composition de la conférence (participation des usagers, ouverture large ou restreinte aux partenaires...), de clarifier son périmètre d'action, de partager des outils de recensement de l'offre ou de diagnostic des besoins. Toutes ces réflexions viennent progressivement enrichir un espace dématérialisé de partage d'information ouvert en juin à l'ensemble des participants.

Les partenaires locaux à la manœuvre

Les territoires préfigurateurs ont, parallèlement, travaillé à la mise en place des conférences sur leur territoire. "En Rhône-Alpes, la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) a été associée par chacun des trois départements engagés dans la démarche (Ardèche, Loire et Isère) aux groupes de travail technique mis en place", apprécie Sylvie Salavert, directrice de l'action sociale à la Carsat Rhône-Alpes. "Notre participation à la conférence des financeurs s'inscrit dans la continuité d'une dynamique préexistante sur ces territoires avec un comité qui réunissait depuis plus d'un an départements, caisses de

retraite et caisses complémentaires. La conférence des financeurs a pu s'appuyer sur le travail déjà réalisé afin de produire un diagnostic partagé et élaborer un programme coordonné. Mais en instituant un lieu formalisé de coopération, elle peut également favoriser une démarche prospective pour moderniser l'offre et intégrer de nouveaux acteurs insuffisamment mobilisés". Ainsi, d'après une enquête réalisée pour le comité des préfigurateurs du 22 septembre 2015, qui a rassemblé tous les territoires, 14 départements ont déjà réuni leur conférence des financeurs, que ce soit à un niveau opérationnel ou politique et selon des périmètres variables. Ils sont autant à avoir effectué un recensement des initiatives locales existantes et 11 d'entre eux ont achevé le diagnostic des besoins, qu'il ait été conduit en interne, comme dans la Sarthe, ou confié à un prestataire extérieur à l'exemple des Alpes-Maritimes.

Des priorités portées collectivement

Car l'objectif est bien d'arrêter un programme d'actions coordonnées pour 2016, compte tenu des financements octroyés actuellement sur chaque catégorie d'actions (aides techniques, soutien aux proches aidants, actions individuelles et collectives de prévention) par chacun des partenaires. Un budget de

100 000 euros en moyenne a été attribué à cet effet aux départements préfigurateurs. Cette somme pourra servir à financer la réalisation du diagnostic et la mise en œuvre de premières priorités identifiées. Dans la Sarthe, sans attendre la restitution du diagnostic, les réunions techniques ont permis de définir des actions à engager, comme le souligne le docteur Guy M'Boko, coordonnateur médical à la direction des solidarités : "Après analyse commune de leur pertinence, quatre projets ont été retenus, dont un projet innovant de mode d'achat et de remise à disposition des aides techniques et des actions pour informer et former les services d'aide à domicile à la prévention. À chaque fois, nous avons capitalisé sur l'expertise des partenaires, les financements de la conférence venant en complément. La conférence a été un véritable booster même si le projet de technicothèque bénéficie au final d'un financement différent".

Non sans surprise, les départements préfigurateurs et leurs partenaires témoignent d'un investissement réel dans la démarche. Leur retour d'expérience permettra d'ici la fin de l'année 2015 de constituer un guide technique pour la mise en œuvre des conférences dans les autres départements... Dès que la loi sera votée et les décrets publiés. ■

Extrait du JAS de novembre 2015 en collaboration avec la CNSA



Les différents chapitres de préconisations du Conseil de la CNSA sont consultables sur le site de la CNSA : www.cnsa.fr